Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Conseil de Région Fès – Meknès
Direction Générale des Services
Direction des Ressources
Division des Affaires juridiques et Financières
Service des marchés

جهة فاس - مكناس
Région Fès-Meknès

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°26/RFM/2026

Appel d'offres réservé à la Petite et Moyenne entreprise, autoentrepreneur et coopérative ou une union de coopératives

Le **23/11/2026 à 10h**, il sera procédé, dans la salle de réunion (4ème étage) des bureaux de **l'annexe** du Conseil de la Région Fès – Meknès sis au **N° 7 Avenue Oubeida Ibn Jarah Fès**, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour :

TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU POSTE HTA/BT BENTALHA 1 ET AUGMENTATION DE LA PUISSANCE DU POSTE HTA/BT BENTALHA 2 A LA COMMUNE SEBT LOUDAYA, PROVINCE DE MOULAY YAACOUB, REGION DE FES MEKNES

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; **www.marchespublics.gov.ma**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Cinq cent trente-six mille sept cent dirhams et zéro centime (536 700,00 DHS) T.T.C.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Dix mille Dirhams et zéro centime (10 000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**,conformément à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics pris pour application de l'article 135 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article n°09 du règlement de consultation.**